



UNIVERSITÉ
LAVAL

Vice-rectorat à la recherche,
à la création et à l'innovation

Procédure normalisée de fonctionnement

Numéro:	ETH-4		
Objet:	Évaluation interne par les pairs des projets de recherche utilisant des animaux.		
Portée:	Ceci est une directive du vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) à l'intention des comités de protection des animaux (CPA) et des chercheurs utilisateurs d'animaux de l'Université Laval et des centres de recherche affiliés.		
Approuvée par:	VRRCI	Date: 31 octobre 2019	Version : 1
But:	Procédure d'évaluation interne par les pairs des projets présentés aux CPA de l'Université Laval (CPAUL).		

Généralités

La présente directive s'inscrit dans la foulée des principes stipulant que la recherche utilisant des animaux est acceptable seulement si elle contribue à améliorer la compréhension des principes biologiques fondamentaux ou à assurer le développement des connaissances dont on peut raisonnablement attendre qu'elles profitent aux êtres humains ou aux animaux;

Conformément aux politiques du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) et de l'Université Laval, **tous les projets de recherche, incluant les projets de recherche de type « étude-pilote », doivent faire l'objet d'une évaluation par les pairs** et ce, avant l'évaluation de la demande d'autorisation d'utilisation d'animaux vivants par un des CPAUL.

Il est de la responsabilité du chercheur responsable de s'assurer que chaque projet utilisant des animaux soit soumis à une évaluation par les pairs.

- Pour les projets financés, ou non financés en raison des limites de l'enveloppe budgétaire, par les grands organismes subventionnaires (voir l'Annexe 1), comme par exemple les IRSC, le CRSNG et le NIH, le chercheur est exempté de la présente procédure puisque ce projet a déjà fait l'objet d'une évaluation par des pairs. Le chercheur doit, soit 1) inscrire le numéro SIRUL de son projet dans le formulaire de *Demande d'autorisation d'utiliser des animaux vivants* (ou soit 2) dans le cas des projets non financés en raison des limites de l'enveloppe budgétaire, y joindre la lettre de décision de l'organisme subventionnaire.
- Pour les projets n'ayant pas été soumis à une évaluation par les pairs (fonds privés, financement interne, etc.), le chercheur doit remplir et transmettre le Formulaire d'évaluation interne par les pairs des projets de recherche utilisant des animaux à l'Université Laval et dans ses centres de recherche affiliés (Annexe 2).

Le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation gère le Comité d'évaluation interne par les pairs de l'Université Laval (CEIPUL) lequel évalue les projets de recherche utilisant des animaux n'ayant pas fait l'objet d'un examen par les pairs au sein d'organismes de financement. L'évaluation de chaque projet se fait à l'aide de la *Grille d'évaluation par les pairs des projets de recherche utilisant des animaux* (Annexe 5), en fonction des critères suivants :

- Pertinence scientifique de la (des) question(s) de recherche;
- Qualité et originalité du projet;
- Adéquation entre la méthodologie et les objectifs poursuivis.

Le CEIPUL, dont les membres sont nommés par le Comité exécutif, est composé :

- D'un président, nommé pour une période de trois ans, qui possède un statut de professeur adjoint, agrégé ou titulaire à l'Université Laval et une expérience en recherche utilisant des animaux;
- De quatre membres, nommés pour une période de trois ans, qui possèdent une expérience en recherche utilisant des animaux. Trois membres sont des professeurs-chercheurs de l'Université Laval et un membre est externe à l'Université Laval ou à l'un de ses centres affiliés;
- Un secrétaire, responsable du processus d'évaluation par les pairs, représentant du Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI);
- Le président et les membres du CEIPUL ne doivent pas être en conflit d'intérêts avec le chercheur responsable du projet évalué. Tous doivent signer et respecter l'*Entente de confidentialité et de divulgation de conflits d'intérêts* (Annexe 3);
- Au besoin, le VRRCI peut faire appel à des experts externes qui devront signer et respecter l'*Entente de confidentialité et de divulgation de conflits d'intérêts* (Annexe 3). L'expert externe ne doit pas travailler dans le même regroupement de recherche (unité/axe de recherche, consortium de recherche, etc.) ou département d'enseignement. Il ne doit pas participer au programme de recherche, ni avoir collaboré (financé ou publié) avec le candidat au cours des 5 dernières années. L'expert externe ne doit pas avoir déjà été supervisé par le chercheur responsable, ni entretenir de relation personnelle avec le candidat;
- l'Annexe 4 présente le mandat ainsi que les rôles et les responsabilités des différents intervenants participant au processus d'évaluation.

Procédure et délais

Le chercheur responsable remplit le *Formulaire d'évaluation interne par les pairs des projets de recherche utilisant des animaux à l'Université Laval et dans ses centres de recherche affiliés* (Annexe 2);

Le chercheur responsable transmet le formulaire dûment rempli au secrétariat du VRRCI :

- Les dates de réunion de CEIPUL sont dévoilées annuellement sur le site de l'Université Laval section Services à la recherche, à la création et à l'innovation (www.ulaval.ca/la-recherche/services-la-recherche-la-creation-et-linnovation/ethique-et-conduite-responsable-en-recherche/protection-des-animaux).
- Les documents requis doivent être acheminés par voie électronique à brc@vrr.ulaval.ca ou physiquement au :

- Les documents requis doivent être acheminés par voie électronique à brc@vrr.ulaval.ca ou physiquement au :

Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation
Pavillon des Sciences de l'éducation, local 1450
2320, rue des Bibliothèques
Québec (Québec) G1V 0A6

Le sceau de réception du VRRCI ou la date du système de messagerie électronique fait foi de la date de réception de la demande.

Le CEIPUL évalue la demande du chercheur et recommande ou non le transfert du dossier à un des CPAUL.

Le VRRCI transmet la recommandation du comité ainsi que ses commentaires sur le projet au chercheur responsable dans les meilleurs délais possibles et au maximum 6 semaines suivant la réception de la demande.

Références

Conseil Canadien de Protection des Animaux, CCPA, (1993). Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation.

Conseil Canadien de Protection des Animaux, CCPA, (1997). Lignes directrices du CCPA sur : la révision des protocoles d'utilisation d'animaux d'expérimentation.

Conseil Canadien de Protection des Animaux, CCPA, (2000). Politique du CCPA sur : l'importance de la révision indépendante par des pairs du mérite scientifique des projets de recherche faisant appel à l'utilisation d'animaux.

Conseil Canadien de Protection des Animaux, CCPA, (2006). Mandat des comités de protection des animaux.

Conseil Canadien de Protection des Animaux, CCPA, (2013). Politique du CCPA sur : l'évaluation du mérite scientifique et éthique de la recherche faisant appel à l'utilisation d'animaux.

Conseil Canadien de Protection des Animaux, CCPA, (2019). Foire aux questions sur l'Examen du mérite scientifique et éthique de la recherche faisant appel à l'utilisation des animaux.

Annexe 1

Liste non-exhaustive d'organismes subventionnaires avec comité de pairs

Action Diabète Canada	Fondation canadienne du rein
Agence nationale de la recherche	Fondation Canadienne pour l'innovation (La)
American Association for Cancer Research	Fondation de l'ataxie Charlevoix-Saguenay
Association canadienne de la dystrophie musculaire	Fondation des maladies de l'oeil
Association canadienne du diabète	Fondation des maladies du coeur et de l'AVC du Canada
Association française contre les myopathies	Fondation des maladies du coeur et de l'AVC du Québec
Association pulmonaire du Canada	Fondation du cancer du sein du Québec
Association pulmonaire du Québec	Fondation GO
Australian Research Council	Fondation internationale pour la recherche en paraplégie
Brain & Behavior Research Foundation	Fondation La Force dystrophie musculaire de Duchenne
CANFAR : Canadian Foundation for AIDS Research	Fondation Neuroscience Canada
Commission européenne	Fondation Savoy
CRSH: Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	Fonds de partenariat Bayer – Société canadienne du sang – Héma-Québec
CRSNG: Conseil de recherches en sciences naturelles et génie Canada	FRQNT: Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies
CORPAQ : Conseil des recherches en pêche et en agroalimentaire du Québec	FRQS: Fonds de recherche du Québec - Santé
CRC : Chaires de recherche du Canada	FRQSC: Fonds de recherche du Québec - Société et culture
Department of Defense (USA)	Genome Alberta
Diabète Québec	Genome British Columbia
Epidermolysis Bullosa Medical Research Foundation	Génomome Canada
FCSQ : Fondation du cancer du sein du Québec	Genome Prairies
Fédération des producteurs de porcs du Québec	Génomome Québec
Fondation Banting	HHV-6 Foundation
Fondation Brain Canada	Huntington's Disease Society of America
Fondation canadienne de la fibrose kystique	Institut de recherche de la Société canadienne du cancer
Fondation Canadienne de la recherche en diététique	Institut indo-canadien Shastri (Canada)
Fondation canadienne du cancer du sein	Institut national de la santé et de la recherche médicale

Institut national de recherche scientifique (INRS)
International Human Frontier Science Program Organization
IRICoR
IRSC : Instituts de recherche en santé du Canada
La Fondation Neuro Canada / Brain Canada
Société d'arthrite
Les Producteurs laitiers du Canada
Michael J. Fox Foundation for Parkinson's Research
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MITACS
Muscular Dystrophy Association (USA)
NARSAD : National Alliance for Research on Schizophrenia and Depression
National Ataxia Foundation
NIH : National Institutes of Health (USA)
Patient-Centered Outcomes Research Institute
Pêches et Océans Canada
Rare Disease Foundation
Savoir Polaire Canada
Sclérodémie Québec
Scottish Rite Charitable Foundation of Canada
SPIIE : Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements
Secrétariat Inter-Conseils (Canada) (CRSH, CRSNG, IRSC)
Sick Kids Foundation (The)
Simons Foundation Autism Research Initiative
Société Alzheimer de Québec
Société Alzheimer du Canada

Société canadienne de la sclérose en plaques
Société canadienne de la sclérose latérale amyotrophique
Société canadienne de rhumatologie
Société canadienne du sang
Société de leucémie et lymphome du Canada
Société de recherche sur le cancer
Société Française de Chirurgie Thoracique et Cardio-Vasculaire
Société Française de Rhumatologie (France)
Société Parkinson Canada
Société québécoise d'hypertension artérielle
Spain National Institute of Health Carlos III
The W. Garfield Weston Foundation
USDA: United States Department of Agriculture (USA)
Weston Brain institute
Wings for Life Spinal Cord Research Foundation

Annexe 2

Formulaire d'évaluation interne par les pairs des projets de recherche utilisant des animaux à l'Université Laval et dans ses centres de recherche affiliés (VRR-CEIPUL)

Veillez remplir ce formulaire et l'acheminer par voie électronique à brc@vrr.ulaval.ca ou physiquement au :

Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation
Pavillon des Sciences de l'éducation, local 1450
2320, rue des Bibliothèques
Québec (Québec) G1V 0A6

**L'ajout de document supplémentaire au formulaire n'est pas permis.
(ex. copie d'une demande de subvention)**

PARTIE A - Identification

Professeur responsable	<input type="text"/>	Courriel	<input type="text"/>
Personne contact	<input type="text"/>	Courriel	<input type="text"/>
Titre du projet de recherche	<input type="text"/>		
SIRUL (si disponible)	<input type="text"/>	CPA évaluateur	<input type="text"/>
Faculté	<input type="text"/>	Département	<input type="text"/>
Lieu de la recherche	<input type="text"/>		
Co-chercheurs	<input type="text"/>		
Provenance des fonds	<input type="text"/>		
Type de fonds	<input type="text"/>	Précisez	<input type="text"/>
Raison de la demande	<input type="text"/>		

Note : Suite à l'évaluation favorable du CEIPUL, votre projet devra être soumis pour évaluation éthique au comité de protection des animaux de l'Université Laval (CPAUL) approprié.

PARTIE B - Description du projet

À la manière d'une demande de subvention, présentez votre projet de recherche au comité d'évaluation du mérite scientifique. Lisez les directives en lien avec chaque section et assurez-vous d'y répondre le plus clairement possible. Prenez en compte que le comité d'évaluation est composé de pairs provenant de disciplines variées et qui ne sont donc pas nécessairement des spécialistes de votre domaine particulier.

A) Contexte, pertinence et impact du projet

Présentez le contexte du projet en lien avec les connaissances actuelles et la littérature scientifique pertinente. Présentez l'impact du projet sur le bien-être et/ou la santé des humains ou des animaux. Expliquez en quoi ce projet est pertinent et permettra un avancement significatif des connaissances. (maximum 3500 caractères)

B) Hypothèse et objectifs de recherche

En lien avec les informations présentées dans la section précédente, présentez l'hypothèse, l'objectif général et les objectifs spécifiques du projet de recherche.

(maximum 2500 caractères)

C) Design expérimental et méthodologie

Justifiez le choix du modèle expérimental et décrivez en détail le lien entre la méthodologie du projet chez l'animal et les objectifs spécifiques du projet. Afin de juger adéquatement de la pertinence et de la qualité du protocole expérimental, veuillez prendre soin de décrire les groupes (expérimentaux et témoins) et le nombre d'animaux, la méthodologie, les mesures, les variables et les résultats attendus.

(maximum 7000 caractères; 3500 caractères par page)

C) Design expérimental et méthodologie (suite)

D) Références
(maximum 3500 caractères)

A large, empty rectangular area with a light grey gradient background, intended for the user to enter their references. The area is bounded by a thin black line.

PARTIE C - Évaluateurs externes au CEIPUL

Afin de faciliter l'évaluation appropriée de votre demande, vous pouvez inscrire les noms et coordonnées de jusqu'à trois chercheurs qui pourront, si les membres du CEIPUL le jugent nécessaire, être contactés pour évaluer votre demande.

Les experts externes ne doivent pas travailler dans votre regroupement de recherche (unité/axe de recherche, consortium de recherche, etc.) ou département d'enseignement. Ils ne doivent pas être impliqués dans votre programme de recherche, ni faire partie de vos anciens étudiants. Vous ne devez pas avoir collaboré (financé ou publié) avec les experts externes au cours des 5 dernières années, ni entretenir de relation personnelle avec eux.

Évaluateur #1

Prénom

Rattachement

Nom

Courriel

Évaluateur #2

Prénom

Rattachement

Nom

Courriel

Évaluateur #3

Prénom

Rattachement

Nom

Courriel

Signature du professeur responsable

Date

L'ajout de document supplémentaire au formulaire n'est pas permis.

Le formulaire complété et signé doit être transmis par voie électronique à brc@vrr.ulaval.ca ou physiquement au :

Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation
Pavillon des Sciences de l'éducation, local 1450
2320, rue des Bibliothèques
Québec (Québec) G1V 0A6

Annexe 3

Entente de confidentialité et de divulgation de conflit d'intérêt – Membre

ATTENDU QUE l'Université Laval doit se conformer à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

ATTENDU QUE le Membre est nommé par le Comité exécutif afin de siéger sur le Comité d'évaluation interne par les pairs de l'Université Laval (le Comité) ou que le Membre est une personne-ressource requise temporairement par le Comité pour les besoins d'évaluation d'une demande;

ATTENDU QUE le mandat des Membres du CEIPUL est d'évaluer le mérite scientifique de projets de recherche utilisant des animaux afin d'en recommander ou non l'évaluation par un des comités de protection des animaux de l'Université;

ATTENDU QUE la description de projets de recherche peut contenir des informations de nature stratégique et confidentielle dont la divulgation non-autorisée pourrait nuire aux activités de recherches de l'Université;

ATTENDU QUE des Informations confidentielles peuvent aussi être échangées dans le cadre des activités du Comité, peu importe la manière de les communiquer. Ces Informations confidentielles incluent les descriptions de projets, les hypothèses et objectifs de recherche, la composition des équipes de recherche, les protocoles de recherche et toutes autres informations échangées dans le cadre des activités du Comité, dont la nature des discussions menant à la décision du Comité.

EN CONSIDÉRATION des conditions, engagements et ententes énoncés aux présentes, le Membre s'engage à ce qui suit :

NON-DIVULGATION ET UTILISATION DE L'INFORMATION CONFIDENTIELLE

Le Membre s'engage à protéger adéquatement le caractère secret et confidentiel de l'Information confidentielle. Par conséquent, sauf dans le cadre de son mandat pendant les activités du Comité, il ne pourra divulguer, publier ni disséminer, directement ou indirectement, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme ou pour quelque raison que ce soit, en tout ou en partie, l'Information confidentielle à qui que ce soit.

Le Membre s'engage à respecter les consignes du Comité concernant la manière de disposer des documents ou autre support de l'Information confidentielle, plus spécifiquement :

- Ne pas utiliser l'information à d'autres fins que d'analyser;
- Conserver les documents de manière sécuritaire;
- Détruire le matériel après analyse (déchiquetage ou sinon retour à l'expéditeur).

EXCLUSIONS

Le Membre n'a aucune obligation de confidentialité concernant l'information :

- a) qui était légitimement en sa possession avant de lui être confiée par l'Université;
- b) qui est ou devient de notoriété publique sans que le Membre n'y soit associé;
- c) qui est légitimement communiquée au Membre par une tierce partie qui n'a aucun devoir de confidentialité;
- d) qui est divulguée par effet de la loi; ou
- e) dont la divulgation est autorisée par écrit par l'Université.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Membre s'engage à divulguer toute situation de conflit d'intérêt réel, apparent ou potentiel le mettant en cause et pouvant interférer dans son analyse, comme par exemple si celui-ci :

- travaille dans la même unité ou groupe de recherche ou d'enseignement (département, centre de recherche, etc.) que le demandeur du projet;
- a une relation personnelle avec le candidat (ami, parent, superviseur de thèse ou autre relation de supervision ou étudiant précédemment sous la supervision du candidat);
- participe de quelque manière que ce soit au projet de recherche.

Le présent engagement est régi et interprété en vertu des lois applicables dans la province de Québec.

En ma qualité de membre du Comité d'évaluation interne par les pairs de l'Université Laval (CEIPUL) nommé par le Comité exécutif ou en tant que personne-ressource mandatée temporairement par le Comité, je déclare avoir pris connaissance du présent document et en accepter les termes et conditions pour toute la durée de mon mandat.

Début du mandat : _____

Fin prévue du mandat : _____

Signé à _____, le _____
(Ville) (jour) (mois) (année)

Signature _____

Nom complet _____
(Caractères d'imprimerie)

Annexe 4

COMITÉ D'ÉVALUATION INTERNE PAR LES PAIRS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (CEIPUL)

Mandat du comité

Le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) confie au Comité d'évaluation interne par les pairs de l'Université Laval (CEIPUL) la responsabilité d'évaluer les projets de recherche qui utilisent des animaux et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation par les pairs au sein d'un organisme de financement en vue de recommander ou non leur transmission au CPAUL approprié.

Avant chaque réunion du comité, les membres doivent :

- prendre connaissance du projet et du formulaire de demande transmis par le secrétaire du comité;
- remplir la grille d'évaluation (Annexe 5) et la transmettre au secrétaire du comité.

Lors de la réunion des comités, les membres doivent respecter les directives suivantes :

- ne fournir aucune information qui ne soit déjà présente dans le formulaire;
- ne se livrer à aucun plaidoyer;
- ne pas participer à l'évaluation lorsque le dossier à l'étude provient d'un chercheur de son département ou de son unité/axe de recherche, d'un chercheur avec qui le membre a obtenu des subventions ou publié depuis moins de 5 ans, de même que dans tous les autres cas où il peut exister un conflit d'intérêts;
- s'abstenir de livrer toute information privilégiée qui n'apparaît pas au dossier;
- respecter la nature confidentielle des informations figurant dans les documents à l'étude de même que le contenu des discussions se rapportant aux délibérations du comité;
- ne pas utiliser les informations figurant dans les documents transmis à moins d'avoir obtenu la permission du ou des auteurs;
- laisser sur place ou détruire tous les documents se rapportant au dossier;
- ne pas divulguer les résultats de l'évaluation avant que le chercheur ne soit informé.

Règles d'éthique

Les membres siègent au comité d'évaluation à titre personnel en vue d'accomplir une tâche à caractère scientifique. Ils ne peuvent donc pas se considérer comme le représentant de leur discipline. Les membres ont signé un formulaire par lequel ils s'engagent à se conformer aux règles de confidentialité et de conflits d'intérêts généralement reconnus en matière d'évaluation par les pairs.

Rôle du président

Le président a pour tâche principale d'animer les débats dans le respect des critères d'évaluation en vigueur. Il doit chercher à obtenir un consensus de la part du comité à l'égard de chacun des

dossiers étudiés. En collaboration avec le secrétaire du comité, il doit s'assurer que les règles d'éthique en usage sont observées et que tous les dossiers sont traités de manière équitable.

Le président et les membres du comité peuvent être appelés, après l'annonce de la décision au chercheur, à collaborer avec le VRRCI pour fournir les éclaircissements nécessaires se rapportant au dossier d'un chercheur demandant des informations additionnelles.

Rôle des membres

Les membres du comité appliquent rigoureusement les critères d'évaluation en tenant compte des traditions et de l'évolution de la recherche dans chacune des disciplines concernées.

Rôle des experts externes

Les experts externes sont appelés à se prononcer sur les critères d'évaluation de la grille en vigueur. La recommandation à l'effet d'autoriser le transfert ou non du projet au CPAUL concerné relève du CEIPUL.

Rôle du secrétaire

Le secrétaire du comité agit comme personne-ressource auprès des membres des comités. Il a pour fonction principale d'assister le comité dans ses délibérations et de lui fournir toute l'information nécessaire à la compréhension des dossiers à évaluer.

En collaboration avec le président du comité, le secrétaire a la responsabilité de veiller à ce que les membres du comité respectent les critères d'évaluation ainsi que les règles d'éthique en usage et à ce que tous les dossiers soient traités de manière équitable.

Le secrétaire assume également les responsabilités suivantes :

- procéder au suivi des dossiers et colliger les résultats des évaluations des membres de comités et des experts externes;
- rédiger les fiches synthèses d'évaluation pour chaque dossier ainsi que le rapport du comité d'évaluation en s'assurant que ce dernier soit conforme aux délibérations et aux décisions.

Annexe 5

Grille d'évaluation par les pairs des projets de recherche utilisant des animaux

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ÉVALUATEUR

Nom

Date de l'évaluation

J'atteste que je n'ai aucun conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel au regard de ce projet de recherche.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DU PROJET

Titre du projet

Chercheur principal

Faculté

Département

Lieu de la recherche

Provenance des fonds

SECTION 3 : ÉVALUATION DU PROJET

A) Contexte, pertinence et impact du projet

1. Est-ce que le contexte du projet est clair, suffisamment documenté et permet de bien situer celui-ci dans le domaine?

Fortement
en désaccord

En désaccord

En accord

Fortement
en accord

Commentaires :

2. Est-ce que l'impact du projet sur le bien-être et/ou la santé humaine ou animale est discuté de manière adéquate?

Fortement en désaccord En désaccord En accord Fortement en accord

Commentaires :

3. Est-ce que le projet est pertinent, répond à des besoins de recherche évidents et permettra un avancement significatif des connaissances scientifiques dans le domaine?

Fortement en désaccord En désaccord En accord Fortement en accord

Commentaires :

B) Hypothèse et objectifs spécifiques du projet

4. Est-ce que l'hypothèse principale est appuyée de manière adéquate par des observations ou de la littérature scientifique pertinente?

Fortement en désaccord En désaccord En accord Fortement en accord

Commentaires :

5. Est-ce que les objectifs du projet sont réalisables, mesurables, atteignables et adéquatement justifiés?

Fortement en désaccord	En désaccord	En accord	Fortement en accord
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Commentaires :

C) Design expérimental, méthodologie et résultats attendus

6. Est-ce que le choix du modèle expérimental est justifié de manière adéquate?

Fortement en désaccord	En désaccord	En accord	Fortement en accord
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Commentaires :

7. Est-ce que les groupes expérimentaux, le nombre d'animaux, les mesures, les variables et les résultats attendus sont bien présentés?

Fortement en désaccord	En désaccord	En accord	Fortement en accord
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Commentaires :

8. Est-ce que la méthodologie proposée permettra de répondre aux objectifs du projet?

Fortement en désaccord	En désaccord	En accord	Fortement en accord
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Commentaires :

9. Est-ce que la demande générera des résultats pertinents que l'hypothèse soit validée ou non?

Fortement en désaccord En désaccord En accord Fortement en accord

Commentaires :

10. Est-ce que les expériences décrites sont réalisables par le candidat principal et son équipe?

Fortement en désaccord En désaccord En accord Fortement en accord

Commentaires :

SECTION 4 : RECOMMANDATION

11. Est-ce que vous recommandez l'évaluation de cette demande par le CPAUL approprié?

- Oui Le mérite scientifique est reconnu.
- Oui, avec modifications mineures au projet (voir les commentaires) Des modifications mineures ou quelques informations sont requises avant que le mérite scientifique soit reconnu.
- Requiert des précisions avant de se prononcer (voir les commentaires) Des modifications majeures et plusieurs informations sont requises avant que le mérite scientifique soit reconnu.
- Non Ce projet de recherche ne devrait pas être effectué.

Commentaires généraux:

Signature : _____

Date: _____